

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'autorisation unique loi sur l'eau requise au titre des articles L 214- 1 et suivants du code de l'environnement en application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 en vue de la réalisation d'une plage de dépôt sur le Riou et le confortement de berges sur la commune de Thorame-Haute.

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2017- 219-002 en date du 7 août 2017, sur le territoire de la commune de Thorame-Haute à une enquête publique unique loi sur l'eau préalable à :

- l'autorisation au titre de l'article L214-1 à 214-6 du code de l'environnement,
- la déclaration d'intérêt général des travaux au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement.

## Description des travaux :

- création d'une plage de dépôt d'environ 250 m<sup>2</sup> en amont du village sur une zone sur laquelle le Riou s'élargit et sa pente diminue. Cette plage de dépôt sera réalisée afin d'arrêter en priorité les matériaux de taille importante à l'aide d'un ouvrage de filtration des matériaux,
- travaux de consolidation de berges dans une zone sensible à l'éboulement avec la mise en place d'enrochements secs, fondés à 1 m de profondeur, sur la rive droite sur une hauteur de 1,5 m et une longueur de 8 mètres.

Cette enquête publique présentée par la commune de Thorame-Haute se déroulera pendant **31 jours consécutifs, du mardi 5 septembre au jeudi 5 octobre 2017.**

L'autorité responsable du projet est la commune de Thorame-Haute représentée par son maire Mr Thierry OTTO-BRUC. Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès du responsable du cabinet INGEROP au 04.42.50.83.00.

Un dossier complet comprenant un document d'incidence sur l'eau et les milieux aquatiques (consultable sur le site internet de la préfecture des Alpes de Haute-Provence dans [publications/enquêtes publiques/commune de Thorame-Haute](#)) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la

mairie de Thorame-Haute afin que chacun puisse :  
- en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie précitée (sauf les jours fériés),

Lieux	Jours d'ouverture	Heures d'ouverture
Commune de Thorame-Haute	Mardi Jeudi	de 13h30 à 17 h, de 8h30 à 12h.

- consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à Madame le commissaire enquêteur, à la mairie de Thorame-Haute ou encore à l'adresse suivante : [pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Madame Martine BONNET ingénieur territorial en chef, retraitée, a été désignée par le tribunal administratif de Marseille en qualité de commissaire enquêteur.

Elle recevra en personne, les observations du public :

- le mardi 5 septembre 2017 de 14h à 17h
- le mardi 19 septembre 2017 de 14h à 17h,
- le jeudi 28 septembre 2017 de 9h à 12h,
- le jeudi 5 octobre 2017 de 9h à 12h.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Thorame-Haute ainsi qu'à la préfecture des Alpes de Haute-Provence.

Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

À l'issue de la procédure, une décision d'autorisation assortie ou non de prescriptions, ou de refus de ce projet sera prise par le préfet des Alpes de Haute-Provence.